HAL
open science

ED Sciences humaines et sociales - La Réunion

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED Sciences humaines et sociales - La Réunion. 2014, Université de La Réunion. hceres-02042109

HAL Id: hceres-02042109

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042109

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 541

Lettres, Sciences Humaines et Sociales
Droit, Economie, Gestion,
Sciences politiques

de l'Université de la Réunion

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006[1],

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Jean-François Deconinck

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-François DECONINCK, Université de Bourgogne

Experts :

Mme Christiane HEITZ, Université de Strasbourg

M. Olivier LOPEZ, Université d'Aix-Marseille

M. Daniel LUZZATI, Université du Maine - Le Mans

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Langues, Sciences Humaines, Droit, Economie, Gestion, Sciences Politiques* (ED 541, LSH/DEG/SP) de l'Université de la Réunion constitue l'une des deux écoles issues en 2010 de la scission de l'ED *Interdisciplinaire*, qui existait auparavant à l'Université de la Réunion. Pour le prochain contrat, l'intitulé de l'ED sera *Sciences humaines et sociales*. Suite à cette scission de 2010 la direction de l'ED a d'abord été assurée par un administrateur provisoire ce qui a permis de la stabiliser avant la prise de direction actuelle qui est relativement récente (avril 2013).

L'ED est adossée à huit laboratoires, dont six Equipes d'accueil (EA), un laboratoire interne et une Unité Mixte de recherche (UMR IRD Espace-Dev). Les thématiques s'articulent autour des domaines suivants : Linguistique, Littérature, Sociologie, Histoire, Géographie, Droit, Economie, Gestion, Anthropologie, Sciences de l'éducation, Sciences politiques et STAPS. L'ED gère actuellement environ 200 doctorants dont la moitié de salariés pour un potentiel d'encadrement de 66 chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches. Plusieurs établissements sont associés à l'ED LSH/DEG/SP, dont l'IRD en tant que cotutelle de l'UMR Espace-Dev.

Le directeur de l'ED, assisté d'un directeur adjoint, est entouré d'un conseil conforme à l'arrêté d'août 2006. Ce conseil est constitué des directeurs de laboratoire d'adossement, de personnalités extérieures, de doctorants et de personnels administratifs. La stabilisation du conseil est récente, il s'est réuni 13 fois en 3 ans.

L'ED dispose de locaux situés au pôle recherche de l'Université et d'un secrétariat (partagé avec l'autre ED Sciences, Technologies, Santé). Le budget est d'environ 25000 euros/an auxquels s'ajoute une sommes allouée pour l'organisation des Doctoriales organisées tous les deux ans.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

<u>Fonctionnement et adossement scientifique</u>

Le conseil de l'ED se réunit trois à quatre fois par an afin de répartir le budget et mettre en place sa politique en matière d'offre de formation, de sélection des doctorants, de pilotage du suivi des thèses, de suivi des docteurs ou encore de communication. En partie mutualisés avec l'ED *Sciences Technologies Santé* (ED 542), les moyens attribués à l'ED, sont appropriés en termes de locaux, de personnels et de budget. Ce dernier est essentiellement utilisé pour soutenir la participation des doctorants aux colloques et pour assurer le financement des formations (qui a tendance à augmenter). Il conviendrait de conserver un bon équilibre entre ces deux postes budgétaires pour permettre aux doctorants de s'ouvrir aux relations internationales et de participer à davantage de colloques en métropole.

La charte des thèses, relativement ancienne, est en cours de restructuration, en liaison avec la commission recherche de l'Université, le pôle recherche et les acteurs de l'ED STS. Il est fortement souhaitable que cette charte soit rapidement élaborée afin de clarifier les modalités de déroulement de la thèse dans l'intérêt réciproque des doctorants et des encadrants.

L'ED LSH/DEG/SP est adossée essentiellement à des équipes d'accueil de taille relativement petite, ce qui limite leur visibilité et leur rayonnement. Ces équipes sont rassemblées au sein de la Structure Fédérative de Recherche « Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien » (OSOI), mais cette structure n'a pas encore suffisamment joué son rôle dans l'organisation du domaine LSH/DEG/SP à l'Université de la Réunion. De fait, les partenariats sont très réduits, ce qui limite les ouvertures collaboratives des doctorants. L'amélioration de la qualité de l'adossement scientifique passe d'abord par une meilleure structuration des laboratoires. Ainsi, la commission de la recherche de l'Université et les composantes concernées, en liaison avec la SF OSOI, devrait-elle s'emparer de cette question majeure pour le développement et le rayonnement des domaines ALL/SHS et DEG à l'Université de la Réunion et au-delà dans la zone Océan Indien.

La direction de l'ED est parfaitement consciente de la nécessité de la mise en place d'une gouvernance moderne en adéquation avec les critères de qualité et d'efficacité qui doivent aujourd'hui caractériser une école doctorale en termes de qualité et de suivi des thèses (codirections, comité de suivi des thèses, limitation de la durée des thèses, valorisation par des publications, etc.), de suivi des docteurs et de qualité de l'insertion professionnelle. La mise en place de cette gouvernance, en adéquation avec ces objectifs de qualité, doit être partagée par l'ensemble des acteurs au sein des laboratoires. Une rupture rapide avec des habitudes n'entrant plus dans le champ de ces critères apparaît nécessaire.

Hormis une UMR, les laboratoires d'accueil des doctorants sont représentés au conseil, souvent par leur directeur. Il serait opportun de mener une réflexion sur la pertinence de cette situation afin d'alléger les charges administratives de chacun et de faire émerger une stratégie scientifique et une politique propre à l'ED.

Les financements de thèse sont relativement diversifiés. Le petit nombre de contrats doctoraux (trois par an) est en partie compensé par les allocations octroyées par le Conseil régional. Le membres du Conseil de l'ED n'ont toutefois qu'un rôle consultatif pour l'attribution de ces allocations régionales. Il conviendrait que l'ED mette en place un dispositif de classement et d'audition comparable à celui existant pour les contrat doctoraux, fondé sur la qualité du candidat et de l'encadrement.

La proportion de doctorants non financés est trop importante (de l'ordre de 30 %). L'ED devrait dans un premier temps limiter de façon drastique les inscriptions sans financement, tout en responsabilisant les laboratoires sur le rôle actif qu'ils doivent jouer dans la recherche des financements : pallier leur absence en en faisant supporter le poids par les doctorants ne relève pas d'une politique de recherche.

Encadrement et formation

L'ED a fixé les premiers éléments d'une procédure de recrutement des doctorants en instaurant un niveau minimum en master, en examinant la qualité et la pertinence des sujets de thèse, en limitant le nombre de thèses par encadrant et en s'assurant des compétences des encadrants vis-à-vis du sujet proposé. Cette première démarche positive méritera d'être prolongée par la mise en place d'auditions des candidats sélectionnés par le conseil de l'école doctorale, ainsi que de co-directions systématiques (avec un directeur titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) associé à un codirecteur en voie de soutenir son HDR), d'autant plus indispensable que bon nombre de thèses sont menées sans une présence quotidienne dans le cadre du laboratoire d'accueil, ce qui conduit certains doctorants à manquer cruellement de repères, parfois pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, afin de limiter les abandons dont le taux atteignait environ 50 % dans l'ED EDI avant 2010, mais qui est encore d'environ 7 %, il est très fortement souhaitable de systématiser les comités de thèse qui ne sont, pour l'heure, réunis qu'à l'initiative du doctorant. Il parait en effet nécessaire d'apporter un regard extérieur sur le déroulement des thèses afin de déceler le plus tôt possible, d'éventuelles difficultés et de proposer des recadrages en adéquation avec leur durée.

La durée des thèses est toujours importante (en moyenne supérieure à 5 ans) malgré les efforts menés par l'actuelle direction de l'ED, et les dispositions mises en œuvre ne sont pas suffisamment appliquées et/ou les dérogations pour l'inscription en année supérieure sont trop facilement accordées. La réduction de la durée des thèses, nécessaire même si elle se met en place progressivement passe par un suivi plus rigoureux du déroulement de la thèse, par un cadrage plus strict des sujets et des objectifs et par un durcissement de la politique en terme de dérogations. Il est important de préciser que la direction de l'ED est consciente de ces difficultés et qu'elle s'efforce déjà de rendre le système davantage coercitif. Aussi devra-t-elle être soutenue dans cette démarche par les directeurs de thèse et de laboratoire, dans l'intérêt des doctorants, des docteurs et des laboratoires eux-mêmes. Il convient par conséquent de sensibiliser les potentiels directeurs de thèse à cette impérieuse nécessité, et de leur demander un engagement dans ce sens. La durée des thèses est particulièrement importante en Droit, du fait de contraintes liées à la discipline. Il apparaît toutefois que certains doctorants s'impliquent fortement, par motivation mais parfois aussi par obligation, dans des préparations excessives de cours et de travaux dirigés, ainsi que dans des corrections de copies qui outrepassent des charges normales de service, accroîssant encore la durée nécessaire à l'achèvement de leur doctorat. Enfin, il faut noter que l'ED comporte environ la moitié de doctorants salariés qui mènent naturellement des thèses sur une durée plus importante, qui ne devrait toutefois pas dépasser six années. Cette situation, qui constitue indubitablement une richesse pour l'ED, mérite d'être prise en compte.

Les conditions de travail des doctorants semblent perfectibles. Des espaces de travail au sein des laboratoires pourraient être aménagés, et les doctorants devraient bénéficier de matériel informatique nécessaire au bon

déroulement de leur thèse. Par ailleurs, il conviendrait de veiller à une fréquence raisonnable des rencontres (au moins une par mois par exemple) entre les doctorants et leur(s) encadrant(s).

Les doctorants sont invités à suivre des formations pour un équivalent de 60 crédits européens (CTS) par an. L'offre de formation est variée et satisfaisante, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation par les doctorants. Il est par conséquent difficile d'exercer un pilotage rigoureux sur cette offre. Par ailleurs, un référentiel d'ECTS plus équilibré, et en concertation avec l'ED STS lorsque les formations sont mutualisées, mériterait clairement d'être créé.

Les doctorants sont également amenés à participer aux Doctoriales, mais leur organisation récente (mai 2014) ne semble pas avoir été tout à fait adaptée aux besoins des doctorants du domaine LSH/DEG.

En dehors de la nécessité d'avoir accumulé 60 ECTS en suivant des formations, il n'existe pas de critères imposés par l'ED pour autoriser la soutenance. Ces critères sont laissés à l'appréciation du directeur de thèse avec une recommandation de l'ED relative à la mise en adéquation du futur docteur avec les critères de qualification aux fonctions de Maître de conférences de sa section CNU. Il conviendrait d'afficher clairement que cette disposition doit être obligatoire et que l'ED exercera un contrôle quant aux autorisations de soutenance.

L'ouverture internationale de l'ED est assez limitée et les incitations insuffisamment fortes pour développer les échanges avec l'étranger (aide pour la participation à des congrès internationaux par exemple). Le nombre de thèse en cotutelle est faible, de l'ordre de trois par an, essentiellement avec Madagascar.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est assuré par l'ED à travers une enquête annuelle et pour laquelle le taux de réponses est supérieur à 80 %. Les données montrent que 50 % des docteurs diplômés de 2007 à 2012 s'insèrent dans le secteur public, environ 20 % dans l'enseignement supérieur et la recherche, 12 % dans le secteur privé et 6 à 7 % obtiennent des CDD (post-doc ou ATER). L'insertion professionnelle est plutôt satisfaisante, mais sa qualité est largement perfectible puisque seulement 50 % des docteurs exercent des fonctions en accord avec leur niveau de qualification. Les données et les causes de cette situation sont bien analysées par les responsables de l'ED.

La remédiation passe par un meilleur suivi des thèses, par une meilleure valorisation du travail mené par le doctorant, par la nécessité d'établir un bilan de compétences du docteur à l'issue de sa thèse. Le PROFIL (Pôle Relations Extérieures, Orientation et Formation pour l'Insertion Professionnelle) qui coordonne les actions de l'Université dans le domaine de l'insertion professionnelle devrait pouvoir jouer un rôle dans ce domaine, après que les doctorants eux-mêmes auront été sensibilisés par leur école à l'extériorisation nécessaire de leurs compétences transverses et additionnelles.

Dans ce domaine aussi, le projet présenté par l'équipe de direction est très prometteur.

- Appréciation globale :

L'équipe de direction de l'ED LSH/DEG/SP a pris conscience des changements nécessaires à conduire pour amener cette structure à un niveau de qualité satisfaisant. Clairement, le projet fournit les éléments permettant de remédier aux faiblesses de l'ED. Il faut les mettre en œuvre rapidement. Le chantier est considérable, aussi, la direction a-t-elle besoin des soutiens nécessaires de tous les acteurs, directeurs de thèses, directeurs de laboratoire, commission et pôle recherche de l'Université.

L'indépendance en termes de stratégie scientifique et administrative vis-à-vis des laboratoires n'est pas aboutie. De nombreux aspects de la vie de l'ED, du recrutement des doctorants et du suivi de la thèse sont largement perfectibles. Une véritable rupture avec des habitudes d'encadrements devrait être opérée. L'évolution de l'ED passe aussi par un meilleur adossement aux laboratoires qui demeurent trop dispersés. A l'inverse, l'ED, en incitant les doctorants à publier leurs résultats, peut constituer un levier pour accroître le rayonnement des laboratoires.

- Points forts :
  - Volontarisme de l'équipe de direction, qualité de l'autoévaluation et du projet.
  - Financement de nombreuses thèses par le Conseil régional.
  - Forte proportion de doctorants salariés.

- Points faibles :
  - Adossement scientifique essentiellement à des EA de taille réduite.
  - Suivi et encadrement des doctorants, pas de comités de thèse systématiques.
  - Durée des thèses trop importante et abandons trop fréquents.
  - Animation scientifique laissée aux laboratoires.
  - Faible rayonnement international.

Recommandations pour l'établissement

L'équipe de direction de l'ED LSH/DEG a besoin d'un soutien fort de l'Université et en particulier de la commission recherche. Il est crucial de pouvoir renforcer l'adossement scientifique de l'ED en structurant les laboratoires LSH/DEG en liaison étroite avec la Structure Fédérative de Recherche OSOI et avec l'appui de la commission recherche de l'Université.

Dans le cadre de leur recrutement, il est souhaitable de systématiser l'audition des doctorants. Un suivi efficace de l'avancement de leur thèse pourrait se faire par l'intermédiaire de comités de thèses systématiques. Il conviendrait par ailleurs d'établir des critères de soutenance, de réduire la durée des thèses, de n'inscrire que des doctorants financés, de mettre en place un référentiel d'ECTS équilibré, de développer les relations internationales et d'organiser des réunions scientifiques.

La lucidité de l'équipe de direction est rassurante et le projet présenté va dans le sens d'une gouvernance moderne à même d'améliorer le rayonnement des laboratoires et la qualité de l'insertion professionnelle des docteurs. L'ED doit à la fois construire son indépendance scientifique tout en faisant évoluer les mentalités au sein des laboratoires.

Observations de l’établissement

Ecole Doctorale SHS
Pôle Recherche
Université de La Réunion

le 21 novembre 2014

Réf : ED.SHS.E2015-EV-9740478B-S3PED150008681-006692-RD

Ecole Doctorale ED 541 : Sciences Humaines et Sociales

OBSERVATIONS GENERALES

La lecture du rapport offre une vision extrêmement conforme au vécu quotidien des directeur et directeur adjoint de l'école doctorale 541.

Ils continueront à ériger en objectifs prioritaires la réduction de la durée des thèses et la réduction des abandons ; mais toutes les stratégies annoncées dans la partie projet du document envoyé à l'AERES ne pourront être menées à terme sans le soutien des directeurs de laboratoire ; à ce sujet, la clarté des suggestions et des prescriptions du rapport AERES va sans doute grandement nous faciliter la tâche.

Deux observations méritent d'être formulées.

Concernant les Doctoriales, il est indiqué page 5 que « leur organisation récente (mai 2014) ne semble pas avoir été tout à fait adaptée aux besoins des doctorants du domaine LSH/DEG ». Commençons par mentionner que les 2/3 des doctorants préinscrits en décembre 2013 étaient de l'ED STS (cette proportion n'a quasiment pas bougé pour les inscriptions finales) alors même que le programme n'était pas encore arrêté. Ce moindre intérêt apparent des doctorants peut s'expliquer par deux raisons majeures : nos doctorants de l'ED SHS s'insèrent moins souvent dans le monde socio-professionnel que nos doctorants de l'ED STS et certaines activités des Doctoriales sont par nature davantage tournées vers les STS que vers les SHS (visites d'entreprises notamment). Conscients de cet état de fait, nous avons essayé de rendre le séminaire aussi attractif que possible aux doctorants de l'ED SHS, reste qu'il est nécessaire que ces derniers accomplissent une révolution culturelle en s'intéressant davantage à des thèmes, pourtant centraux pour leur insertion, touchant à la création d'entreprise ou à l'innovation.

Par ailleurs, nous notons que le comité AERES utilise l'ancien nom de l'école (LSH/DEG/SP). Son nom actuel, tel qu'il apparaît dans le Contrat 2010-2014 est SHS, dénomination que nous souhaitons conserver dans le cadre du prochain contrat 2015-2019.

Pr. Pascal Duret, Directeur de l'ED 541

Pr. Alexis Parmentier, Directeur Adjoint de l'ED 541

Pour le Président
La Vice-Présidente en charge de
la Formation et de la Vie Universitaire

Cathy POMART